

**charte
romande
de l'animation
socioculturelle**

**feder
anim**

intro- duction

Le 14 juin 2018, l'assemblée générale de FederAnim a salué l'aboutissement d'une charte de l'animation socioculturelle. Celle-ci a été soumise une première fois aux participants de la journée romande de 2017 à Bussigny, puis finalisée par un collectif de professionnels provenant de différents cantons romands. Cette contribution est appelée encore à évoluer.

l'animation socio- culturelle

L'animation socioculturelle promeut des actions sociales et culturelles au service de la collectivité. Elle vise à améliorer le vivre ensemble, la participation et la citoyenneté. Elle défend la qualité de vie des individus et de la population dans son ensemble en soutenant l'expression de leurs désirs, de leurs besoins et de leurs droits.

Au travers de son action, elle organise et soutient des activités afin de mobiliser des groupes et des populations en vue d'un changement social. L'animation socioculturelle participe au développement et au renforcement des compétences des individus. Elle se construit par la libre adhésion des publics à ses actions.

L'animation socioculturelle facilite les liens entre les différents groupes sociaux et favorise l'intégration et la solidarité. De plus, elle encourage les prises de conscience d'identités collectives et valorise la diversité.

valeurs de l'animation socioculturelle

L'animation socioculturelle est guidée par des valeurs humanistes, démocratiques ainsi que par les droits humains. Son action se déroule pendant le temps libre de la population et s'articule autour de la libre adhésion et de la notion de plaisir.

Elle s'appuie sur :

l'altruisme

- Partage
- Solidarité

la citoyenneté

- Libre adhésion
- Autodétermination
- Emancipation
- Valorisation individuelle et collective

l'équité sociale

- Egalité des droits et des chances
- Accès à la culture et aux loisirs

l'ouverture

- Acceptation et valorisation des différences
- Respect des libertés individuelles et collectives
- Attitude bienveillante et empathique

le respect

- Respect des libertés individuelles et collectives
- Bienveillance

logique d'action

L'animation socioculturelle intervient auprès d'un large public dans une société en constante évolution. Malgré les différents champs d'interventions, il existe une logique d'action commune.

- 1** L'animation socioculturelle postule que chacun est en mesure d'affirmer sa place dans la société, d'exercer un pouvoir et de co-construire sa vie et celle de son groupe vers un mieux-être collectif.
- 2** L'action de l'animation socioculturelle prend forme dans une dynamique de participation libre et volontaire et se fonde sur les compétences et les ressources des individus et des groupes sociaux.
- 3** L'action de l'animation socioculturelle s'inscrit dans la durée, en contact étroit avec les réseaux dans lesquels elle évolue. Elle agit à long terme sur les relations et le lien social et accorde autant d'importance au processus qu'à la finalité de son action.
- 4** L'animation socioculturelle développe des liens privilégiés avec les groupes auprès desquels elle travaille. Elle identifie des fonctionnements, des besoins et des problématiques. Elle est un relais médiateur et contribue à l'établissement de nouveaux rapports entre les acteurs sociaux de la société civile et les organismes : associations, politiques, administration, institutions etc.
- 5** En mettant en valeur les potentiels créatifs et rassembleurs des individus et des groupes, l'animation socioculturelle questionne les discours normatifs. Elle met en place des lieux d'expériences, de connaissances, de rencontres et de liberté dans un contexte tolérant et sécurisant.
- 6** L'animation socioculturelle défend le principe de subsidiarité, soutenant que la collectivité et ses membres, dans une dynamique locale, sont à même de nommer leurs besoins et aspirations de changement. S'en faisant le relais, l'animation socioculturelle se distancie d'une logique de prestations.
- 7** L'animation socioculturelle promeut la culture et la pluralité des expressions. Elle met en place des conditions favorisant l'expérience artistique et la participation à la vie culturelle.

En somme, chacun peut devenir acteur d'un contexte social en changement avec les droits et devoirs qui en découlent.

textes de références

- **La Charte cantonale des centres de loisirs et de rencontres** maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève (1993)
- **La Charte lausannoise de l'animation** (1995)
- **Référentiel de compétence de l'animation socioculturelle** (2001)
- **Charte du travail social « hors murs »** (2005)
- **Lettre ouverte** Assemblée Générale des animateurs de la FASE (2008)
- **Déclaration pour l'animation socioculturelle** Affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels. Rédigée par un collectif d'enseignants de la HETS Genève (2011)
- **Charte valaisanne de l'animation socioculturelle** (2012)
- **Les fondamentaux de l'animation socioculturelle, un regard de professionnels-elles** (2013)

ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce premier texte :

Sabrina Babecki, Rodolphe Balmer, Aline Blanchard, Gaëlle Bianco
Gabriel Bender, Nicolas Corbaz, Céline Ercolano, Virginie Guisan,
Swan Kuhn, Séraphine Mettan, Manon Migy, Lydie Morattel, Loïse
Pignat, Gordana Ristic, Pascal Suppa, Annie Surde, Christophe
Thétaz, Pierre Troillet, Alexandre Widmer